

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

Prix de l'abonnement :		Prix des annonces :		NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Janvier 1862.									
Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6» —	expéd. franco par la poste » 7» —	Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 cent.	» » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.	Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIM. en mètr.	Tempér. du LAC en deg. cent.			
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3» 50	par la poste, franco » 4» —	Pour 3 insertions, de 1 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr.	» » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.										
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.		Une remise est accordée aux abonnés d'un an dès le 1 ^{er} janvier.		9 h. du m.	Minim.	Maxim.	Midi.						
		Tout envoi doit être affranchi.		21	-1	-5,5	1,5	717,6	0,2	Calme.	Couvert-neige.	2,480	3,2
				22	0,5	-1,	1,5	719,2	0,0	Calme.	Couvert.	2,485	4,2
				23	2,5	0,5	4,8	721,9	1,0	Calme.	Couv.-pluie.	2,487	5,2

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du jeudi 23 janvier 1862

NOMINATIONS.

1. Dans sa séance du 17 janvier courant, le Conseil d'Etat a ratifié : 1^o La nomination faite par la commune de Bôle, du citoyen Auguste Thiébaud, aux fonctions de voyer de cette commune, en remplacement du citoyen Henri Thiébaud, fils. 2^o La nomination faite par la commune de Fresens, du citoyen Charles-Louis Banderet, aux fonctions d'inspecteur du bétail de cette localité, en remplacement du citoyen Jean-Pierre Porret, démissionnaire.

2. Dans cette même séance, le Conseil a en outre nommé :

a) Le citoyen Emile Béguin-Jaquet au poste de concierge des prisons de Boudry en remplacement du cit. Ch. Barbier, décédé.

b) Le citoyen Numa Comtesse, aux fonctions de préposé à la police des étrangers de Bevaix, en remplacement du citoyen Charles Berthoud, décédé.

AVIS DIVERS.

5. La Chancellerie d'Etat a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'il résulte d'une circulaire adressée par le conseil fédéral aux cantons, le 10 janvier courant, que les passeports et autres titres de voyage délivrés par les autorités cantonales compétentes, n'auront besoin désormais pour être valables en Belgique, ni de la légalisation de la Chancellerie fédérale, ni du visa de la légation Belge en Suisse.

Dans la règle, ces titres de voyage ne seront exigés ni à la frontière, ni à l'intérieur de la Belgique, mais seulement lorsque cela paraîtra nécessaire pour constater l'identité de la personne.

FAILLITES.

4. Le 5 janvier 1862, Marie-Henriette Brossin, marchande, domiciliée à Neuchâtel, âgée de 29 ans, Neuchâteloise, fille des défunts Henri François Brossin, et Marianne née Liem, a demandé d'être déclarée en état de faillite. Par jugement en date du 17 janvier 1862, le tribunal civil de Neuchâtel a prononcé la déclaration de faillite de ladite Marie-Henriette Brossin et a renvoyé la liquidation de cette masse au juge de paix de Neuchâtel, pour être opérée en la forme ordinaire. En conséquence, le juge de paix de Neuchâtel invite les créanciers de Marie-Henriette Brossin : 1^o à faire inscrire leurs titres et réclamations avec les pièces à l'appui, au greffe de la justice de paix depuis le vendredi 24 janvier au samedi 22 février 1862 inclusivement à 5 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes ; 2^o à se rencontrer à l'hôtel de ville de Neuchâtel, salle de la justice de paix, le mardi 25 février 1862, à 9 heures du matin, pour assister à la liquidation ; le tout sous peine de forclusion.

5. Par jugement en date du 10 janvier courant, le tribunal civil de Neuchâtel a prononcé la faillite du citoyen Jacob Muller, originaire de König, duché de Hesse Darmstadt, entrepreneur, domicilié au Landeron, et a renvoyé la liquidation au juge de paix du Landeron. En conséquence, tous les créanciers et intéressés à la masse du citoyen Jacob Muller sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au

greffe de la justice de paix du Landeron, dès le 25 courant, au 22 février prochain, à 4 heures du soir. Ils sont de plus requis de se présenter à l'hôtel de ville du Landeron le lundi 24 février prochain, à 9 heures du matin pour assister aux opérations de cette liquidation.

6. Par jugement en date du 14 janvier 1862, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a prononcé le décret des biens et dettes du citoyen Guillaume Renaud, fils de Pierre et de Denise née Levet, originaire de Loubière (France), marchand de parapluies à la Chaux-de-Fonds, et en a renvoyé la liquidation au Juge de paix. En conséquence, tous les créanciers et intéressés à la masse dudit Renaud sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds, dès le 23 janvier courant au 6 février prochain, ce dernier jour jusqu'à 4 heures du soir. Ils sont de plus requis de se présenter à l'hôtel de ville du dit lieu, le lundi 17 février, à 9 heures du matin, pour assister aux opérations de cette liquidation ; le tout sous peine de forclusion.

SOCIÉTÉS DE COMMERCE

7. D'un extrait d'acte authentique reçu Jules-Jeanerret notaire le 14 janvier 1862, déposé et enregistré au greffe du tribunal civil du Locle le jour sous date, il résulte que les citoyens 1^o Henri Grandjean, oncle, de la Sagne, ancien préfet du district du Locle, négociant ; 2^o Auguste Rossel, de Tramelan-Dessus, au canton de Berne, fabricant d'horlogerie ; et 3^o Henri Grandjean, neveu, fabricant d'horlogerie, tous trois domiciliés au Locle, ont formé entre eux une société en nom collectif sous la raison de commerce Henri Grandjean et Comp. Cette association a pour objet la fabrication et le commerce d'horlogerie, sa durée est de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 1862, pour finir au 31 décembre 1866 ; son siège est au Locle et les trois associés ont la signature sociale.

Fin de l'extrait de la feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

8. C.-H. Paris offre à vendre, de gré à gré, la propriété qu'il possède à l'entrée du village de Peseux, du côté de vent sur la grande route ; elle consiste en une maison renfermant au rez-de-chaussée une boulangerie avec un puits qui ne tarit jamais et trois caves ; à l'étage, deux logements ayant chacun son four ; au second, un logement aussi avec four, un galetas où il y a suffisamment de place pour réduire le bois de chaque locataire ; un jardin derrière la dite maison, contenant environ un ouvrier de place, très-bien situé. La maison jouit d'une très-belle vue sur les Alpes et est à cinq minutes de la gare de Corcelles. L'on sera très-accommodant pour le paiement.

A VENDRE.

9. Vu la saison avancée et voulant liquider sa CHAUSSURE au plus bas prix possible, Mlle DuBois se recommande au souvenir des habitants de Neuchâtel, ainsi que pour les autres articles de son magasin, les persuadant qu'elle s'efforcera de satisfaire, sous tous les rapports, les personnes qui voudront bien la favoriser.

Librairie J.-R. LEUTHOLD,

sous l'hôtel du Faucon.

Publication nouvelle.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE LA SUISSE ROMANDE :

L'AME & L'ARGENT,

par Jérémias Gotthelf.

1 volume in-16, — fr. 1.

Thé suisse

de Ch. BERTHOLET fils, pharmacien,
à Grandson.

Ce thé pectoral, adoucissant et légèrement tonique, s'emploie avec beaucoup de succès dans la guérison des rhumes, catarrhes et affections de poitrine. Il est d'un goût très-agréable et remplace avec avantage le thé de Chine et le café. Dépôt : à Neuchâtel, chez M. Baillet, pharmacien ; à Colombier, pharmacie Chable ; à Ecotaine, pharmacie Heist.

12. Une belle grande table ronde neuve. S'adresser au bureau de cette feuille.

A la librairie Kissling.

Histoire universelle, à l'usage des écoles, des familles et des pensionnats, par Samuel Blanc.

14. La commune de Corcelles et Cormondrèche offre à vendre les tables et les bancs de ses anciennes écoles. Pour les voir, s'adresser au concierge de la maison d'éducation, et au soussigné pour en connaître le prix.
Corcelles, le 22 janvier 1862

Le Secrétaire du Conseil administratif,
V. COLIN-VAUCHER.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE.

Le numéro de janvier, qui vient de paraître, contient les articles suivants :

I. Le comte de Cavour, par M. William de la Rive — II. Michel Lermontof, par M. Henri Richard — III. Paysages et souvenirs d'Italie, par M. Charles DuBois — IV. Correspondance d'Angleterre. — V. Chronique suisse, par M. H. Fl. Calame.

BULLETIN LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE. — L'Eglise et la société chrétienne en 1861, par M. Guizot. — Traité d'arithmétique, servant d'introduction à l'algèbre, par A. Voruz. — La Famille, journal pour tous.

Les personnes qui ne voudraient pas continuer leur abonnement, sont priées de renvoyer le numéro de janvier au soussigné, chargé de l'expédition pour la ville et le canton de Neuchâtel, attendu qu'on prendra en remboursement, sur le numéro de février, le prix d'abonnement de fr. 20, pour l'année 1862.

E. KLINGEBEIL, libraire,
rue du Seyon.

16. Chez Joseph DIETSCHY, au restaurant du Port, de la choucroute et de la compôte aux raves, bien conditionnées.

17. A vendre 50 à 55 toises de bon foin. S'adresser de suite au bureau de cette feuille.

18. Une vitrine de magasin, de 15 pieds sur 8 pieds de hauteur, et une de 8 pieds de hauteur sur 6 de largeur, portes en bas et fenêtres à la partie du haut. S'adr. à M^{me} Grandjean, Grand'rue, 41.

19. On offre à vendre un fort char à brancard. S'adresser chez B. Köbli. — Le même informe le public qu'il vient de mettre en perce un laigre de vieux vin absinthé, et que l'on peut toujours avoir du vin rouge et blanc ainsi que de l'eau-de-vie de lie et marc, au détail, chez lui.

20. Moi soussigné, annonce à l'honorable public que j'ai un dépôt de bouteilles de la Vieille-Loye de tous les numéros, bouteilles fédérales de 7/8, et des chopines, chez Christian Siedler, maître tonnelier, à Auvignier. Auvignier, le 17 janvier 1862.

Roch & fils.

21. Pour cas imprévu, à remettre au centre de la ville, un petit magasin d'épicerie : peu de marchandises, mais des plus fraîches, avec le logement si on le désire. S'adr. au bureau d'avis.

Brasserie de Neuchâtel.

22. On peut avoir dès à-présent, dans cet établissement, du maltz (drèche), à raison de fr. 2 la gerle (trois brandes pour une gerle) ; une brande seule 80 centimes.

Véritable ouate anti-rhumatismale

du D^r PATTISON,

à 1 fr. le paquet, et 60 centimes le demi paquet. En vente chez M. L. Wollichard, rue du Seyon, à Neuchâtel.

Cette ouate est un remède sûr et prompt contre les douleurs rhumatismales de toute espèce, qu'elles aient leur siège dans les jambes, les bras, le dos, les mains ou dans le cou. Elle est employée avec succès contre le mal de dents. Dépôt général chez

Ringk et C^e, à Schaffouse (Suisse).

A LOUER.

24. A louer de suite, à un monsieur, une grande et belle chambre meublée, indépendante, rue du Seyon, 7, au 2^{me} étage.

25. A louer, dès-maintenant, une chambre meublée ou non, rue du Seyon, 9.

26. A louer à Montmollin, pour St-Georges, 25 avril 1862, un beau logement, situé au levant, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur le lac et les Alpes, composé de deux chambres, cuisine, cave, etc., avec jardin. S'adr. à Aug. Gretillat, propriétaire au dit lieu.

27. A louer, une chambre meublée au rez-de-chaussée, du n° 4, rue du Musée.

28. A louer, à Auvignier, pour de suite, un petit appartement, chez MM Schenker frères, au dit lieu.

29. A louer, au centre de la ville, une chambre meublée ; s'adr. à Jacob Keller, lithographe, Grand'rue, 5.

50. A louer, de suite, une chambre mansarde non meublée, se chauffant, pour une personne seule. S'adresser maison Neuve, n° 1, 1^{er} étage.

51. Pour le 1^{er} février, un joli cabinet meublé et chauffé, pour un monsieur de bureau. S'adr. à Mad. veuve Bracher, Grand'rue, 14.

52. On offre à louer, pour St-Georges de cette année, une forge avec tous les outils. Elle a été desservie jusqu'à ce jour par des serruriers et maréchaux. S'adresser pour les conditions à F. Tissot-Huguenin, marchand de fers, à la Sagne.

53. A louer, de suite, une chambre et un cabinet bien meublés, se chauffant, indépendants, au 2^e étage et au soleil. S'adresser au magasin d'épicerie de L. Wollichard.

54. A louer, pour la St-Jean prochaine, l'appartement du rez-de-chaussée de la maison connue sous le nom d'hôtel du Faubourg, à Neuchâtel, composé de grand salon, petit salon, une dizaine de chambres de maîtres, plus, chambres de domestiques, dites à serrer, galetas, jardin, écurie, remise et fenil. Il y aurait peut-être moyen de s'arranger avec le locataire actuel pour entrer en jouissance avant la St-Jean. S'adresser au bureau de M. Lardy, D^r en droit et avocat à Neuchâtel.

A louer également, un autre appartement de dix pièces, au faubourg du Lac. S'adresser au même bureau.

55. A louer une grande chambre meublée avec la pension, à deux jeunes collégiens. S'adresser au bureau d'avis.

56. Pour le 1^{er} février, à louer, une grande chambre meublée, pour un ou deux messieurs, rue du Seyon, 7, 5^{me} étage.

57. A louer, pour le mois prochain, une chambre à deux lits proprement meublée, elle conviendrait à des messieurs de bureau. S'adr. au bureau de cette feuille.

58. Emmanuel ZOLLER, à l'Evole, offre une belle et grande salle pour des soirées ou bals par souscription. Elle est chauffée et éclairée au gaz. S'adr. à lui-même.

59. A louer, une chambre meublée se chauffant. S'adresser à Louis Rossel, rue de la Place-d'Armes, 5.

40. On offre à louer, deux jolies et grandes chambres meublées à deux lits, et avec la pension. S'adr. au 1^{er} étage de la maison Neuve, 4^{me} appartement, entrée du côté de bise.

41. A louer, pour la St-Jean, deux petits logements au 2^{me} étage, dans la maison n° 55, rue des Moulins. S'adr. au 1^{er} étage.

42. A louer, pour le 1^{er} avril, un logement. S'adresser à veuve Jaccard, à l'Ecluse.

43. Pour de suite ou pour le 1^{er} février, à une personne âgée, un petit cabinet non meublé, clair, bien propre et chauffé. S'adresser maison de M. Gauthier, à l'Ecluse, 2^{me} étage.

44. Pour la St-Jean, un logement de trois pièces et un autre de quatre, au centre de la ville. S'adresser au bureau d'avis.

45. La commune des Geneveys-sur-Coffrane offre à louer, deux beaux et grands logements composés de plusieurs pièces, avec un jardin, situés au centre du village, jouissant d'une belle vue et à proximité de la gare du chemin de fer. L'un peut être loué pour y entrer de suite, si on le désire, et l'autre pour la St-Georges de 1862. S'adresser pour les renseignements et conditions, au citoyen François Perregaux-Dielf, président du conseil.

Geneveys-sur-Coffrane, le 14 janvier 1862.
Le Secrétaire du Conseil administratif,
Alphonse L'EPLATTENIER.

46. A louer de suite, une ou deux jolies chambres meublées se chauffant. S'adresser au bureau d'avis.

47. On offre à louer, à une personne seule, une chambre non meublée. S'adresser au magasin d'épicerie de Louis Delay, maison Nagel, rue du Seyon.

48. A louer, de suite, une chambre meublée, propre, pour un ou deux ouvriers. S'adresser au faubourg, n° 44.

ON DEMANDE A LOUER.

49. Un homme tranquille demande à louer une chambre indépendante non meublée, avec ou sans fourneau, pour l'occuper dès le 20 mars ou le 1^{er} avril. S'adresser au bur. d'avis.

50. On demande à louer, pour tout de suite, un joli magasin avantageusement situé, et un logement dans la même maison ou dans le voisinage. S'adr. au bureau de cette feuille.

51. On demande à louer, à Neuchâtel, un petit magasin ou une chambre au plain-pied pouvant servir de magasin et située dans une rue bien fréquentée. Le bureau de cette feuille indiquera.

52. On demande à louer, pour la St-Jean, en ville ou à proximité, un logement de 4 ou 5 pièces. S'adr. au bureau d'avis.

53. On demande à louer pour Saint-Georges (25 avril), un logement composé de 2 pièces bien éclairées, pour un ménage sans enfants, à quelques minutes du centre de la ville. Le bureau d'avis indiquera.

54. On demande à louer, pour la St-Georges ou la St-Jean prochaine, un appartement de 5 ou 6 pièces avec de spacieuses dépendances, et situé dans une des rues les plus agréables de la ville. S'adr. au bur. de cette feuille.

OFFRES DE SERVICES.

55. Une personne d'âge mûr et expérimentée se recommande au public pour garde-malades. S'adr. chez M. Marchand, rue de l'Hôpital, 15.

56. Une fille d'une vingtaine d'années désire se placer comme cuisinière ou pour faire un petit ménage. S'adr. au bur. d'avis.

57. Une jeune fille recommandable, âgée de 22 ans, désire se placer de suite comme femme de chambre. S'adr. au Faubourg, n° 5, vis-à-vis de l'hôpital.

58. Un brave garçon vaudois, de 18 ans, connaissant les soins du bétail et les travaux de la campagne, désire trouver une place pour faire ce qui se présenterait. S'adresser à M. Prince, prof., place du Marché, 7.

59. Une fille de 24 ans, de bonnes mœurs, très-active, désire trouver une place soit comme cuisinière, soit pour femme de chambre, ou enfin pour ce qui se présentera dans une famille respectable. S'adresser à M. Fardel, qui indiquera.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

60. On demande une servante qui sache bien faire la cuisine. Inutile de se présenter sans des certificats de moralité et de savoir-faire. S'adr. rue des Moulins, 18, 2^{me} étage.

61. On demande, pour tout de suite, une jeune fille sachant faire une cuisine ordinaire et parlant le français, de préférence une Vaudoise; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au café National, à Colombier.

62. On demande pour la huitaine, une domestique sachant faire un bon ordinaire, coudre et tricoter. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

63. On a trouvé dans la rue du Bassin, il y a environ six semaines, une couverture de

cheval que l'on peut réclamer, jusqu'à la fin du mois, chez François Egli, rue Fleury, 20, contre désignation et remboursement des frais d'insertion.

64. Perdu, dimanche dernier, dans la promenade du Faubourg, un col de grèbe; le rapporter, contre récompense, au bureau de cette feuille.

65. On a trouvé dimanche, en face la statue Purry, une valeur que l'on peut réclamer en la désignant et contre les frais d'insertion, au magasin d'épicerie de L. Wollichard.

66. Il est resté, depuis samedi passé 11 janvier, à l'auberge de Cornaux où l'on peut le réclamer, un petit chien, manteau noir, la poitrine et la patte gauche blanches; son collier porte le n° 252.

AVIS DIVERS.

67. On demande à emprunter fr. 7,500 contre bonne garantie hypothécaire. S'adr. à A. Junier, notaire à St Blaise, qui donnera les renseignements nécessaires

Fourniture de drap et de toile.

Un concours est ouvert pour la fourniture indiquée ci-après, de drap et de toile nécessaires à la confection d'uniformes.

600 aunes drap bleu, p^r artillerie et infanterie.
500 aunes drap gris-bleu, pour infanterie.
100 aunes drap vert, pour carabiniers.

800 aunes toile grise, pour doublure, largeur 3/8.
50 aunes drap rouge.

Largeur de ces draps, minimum 135 centimètres entre les lisières.

Le drap de chaque couleur doit être teint en laine et tondu.

Le drap vert doit avoir la couleur de fond bleu.

Les pièces de drap décati seront refusées.

Les échantillons seront soumis à une expertise.

Les experts examineront aussi si les livraisons sont conformes aux échantillons. Les pièces de drap reconnues d'une qualité inférieure, seront laissées à la disposition des fournisseurs.

Les offres pour la fourniture totale ou partielle devront être accompagnées d'échantillons de une aune au moins (2 braches), et être envoyés franco au bureau du soussigné, d'ici au 8 février 1862, sous enveloppe cachetée, portant la suscription:

Soumission pour fourniture de drap.
Neuchâtel, le 23 janvier 1862.

Le Commissaire des Guerres,
Alph. POYET.

8. FEUILLETON.

MÈRE ET FILS.

La chaise enfin s'arrête; le capucin aide Renée à descendre. Autant qu'elle peut s'en assurer à la lueur tremblante d'une lanterne, elle est près d'un grand édifice, un palais... ou une prison. Le capucin ouvre une petite porte basse et prie Renée de le suivre. Il lui fait monter un étroit escalier dérobé; puis il lui demande d'attendre un instant. Il ouvre une autre porte; avant qu'il l'ait refermée, les yeux de Renée ont entrevu une vive lumière. Au bout d'une ou deux minutes, qui semblent une heure à la dame de Montarmé, le capucin reparaît; il la prend par la main; il lui fait traverser d'abord une sorte d'antichambre; puis, soulevant une portière en tapisserie, il l'introduit dans un cabinet, richement orné, et dit de sa voix discrète et douce: « Madame de Montarmé! » et il disparaît.

Renée resta un instant étourdie, éblouie de la lumière de quatre bougies qui brûlaient dans des candélabres de bronze. Mais bientôt son

attention se concentra sur un personnage assis dans un grand fauteuil, devant une table chargée de papiers, et qui se leva comme elle entra. Elle le voyait pour la première fois; mais ces yeux grands et vifs, ce nez aquilin, cette bouche bien faite et ornée d'une élégante barbe en pointe, ces sourcils fortement marqués, ces cheveux noirs et pendants, cet ensemble imposant, on les lui a décrits, la peinture les lui a retracés: elle ne peut les reconnaître. Le costume d'ailleurs suffirait à lever ses doutes...

Mais la chaleur, la surprise, l'émotion, lui font violemment monter le sang au visage; elle craint le vertige, un évanouissement; elle se hâte d'ôter son masque, sa mante, de rejeter en arrière la dentelle de ses coiffes. L'homme qui a fait quelques pas au-devant d'elle, s'arrête comme frappé de sa beauté.

— Mon fils, monseigneur, demande Renée aussitôt qu'elle se sent assez forte pour parler; mon fils est-il vivant?

— Veuillez-vous asseoir, madame, dit l'inconnu en la débarrassant de sa mante et en la conduisant vers un fauteuil. Est-ce bien vous qui êtes madame de Montarmé? Vous me semblez si jeune...

— Pas si jeune; j'ai bientôt quarante ans. Mais qu'importe mon âge? Monseigneur, ayez compassion du martyr que je souffre depuis

près d'une semaine; apprenez-moi ce que mon fils est devenu.

— Auparavant, madame, il faut que nous ayons ensemble un moment d'entretien. D'abord, savez-vous qui est celui qui vous parle?

— Je crois avoir l'honneur de parler à Son Éminence monseigneur le cardinal de Richelieu.

— Comment le savez-vous?

— Monseigneur, j'ai vu aujourd'hui même un portrait de vous. Me voici prête à entendre ce que vous voudrez bien me dire sur mon fils.

— Pour l'heure il est vivant et en bonne santé.

— Que le Dieu de miséricorde soit béni! dit-elle tout bas et en joignant les mains avec force.

— Mais, ajouta le cardinal en fronçant ses épais sourcils et en dardant sur Renée son regard perçant, je ne dois pas vous cacher, madame, qu'il s'est mis dans une mauvaise passe. Sa Majesté est décidée à en finir avec cette coupable manie des duels qui décime la fleur de sa noblesse, et fait répandre en de sottes querelles le sang qui ne devrait couler qu'au service du pays. Le rang le plus élevé ne saurait mettre à l'abri du châtement celui qui ose désobéir au roi: voyez M. de Boutteville.

— Oui, monseigneur, le roi, dans ce cas, a jugé bon de faire un exemple. Mais j'ose es-

pérer que vous lui conseillerez, monseigneur, de gracier un enfant obscur, sans expérience, qui, m'a-t-on dit, a été provoqué, qui n'aurait pu refuser un défi sans encourir le mépris de tous, du roi tout le premier peut-être. Ce jeune homme est le dernier représentant d'une ancienne et loyale maison qui n'a jamais varié dans sa fidélité. Il n'a pas dégénéré; croyez-en, monseigneur, une mère qui ne l'a pas quitté d'un instant avant ce fatal voyage. Si vous saviez tout ce qu'il y a, dans cette jeune âme, de courage, de franchise et de bonté, vous ne pourriez souffrir la pensée d'abrèger une existence qui promet d'être si utile et si belle. Ah! laissez-le gagner ses éperons; envoyez-le à la guerre: lorsqu'il y aura acquis une solide renommée d'honneur et de courage, il pourra refuser hardiment de se battre en duel, braver à front levé cet absurde et faux point d'honneur si profondément enraciné en France. Je ne vous parle pas de ma douleur si je perdais ce fils sur qui j'ai mis tant d'espérances, et qui est mon bien, ma vie; les larmes d'une femme pèsent peu, je le sais, dans la balance de la justice. Mais si vous me le rendez, quelle sera ma reconnaissance! avec quelle ardeur j'appellerai sur vous les bénédictions d'en haut!...

— Madame, je ne demande pas mieux que d'épargner votre fils: sa grâce est en sa main;

Nous croyons devoir, dans l'intérêt de nos lecteurs, leur recommander M. Sigismund Mulhauser, de Lausanne, actuellement hôtel du Faucon, à Neuchâtel.

D'après notre conviction, c'est un opticien aussi expérimenté qu'habile; les moyens qui sont à sa disposition, lui permettent de connaître et de juger toutes les affections et faiblesses de la vue, et d'adapter en conséquence, et à la seule inspection de l'œil, les lunettes les plus convenables et les plus soulageantes aux différents états de la vue, organe aussi délicat que précieux; nous pouvons donc lui assurer de nombreux clients.

Le DEUXIÈME CONCERT

de la Société de musique aura lieu samedi 1^{er} février.

Prix des places: Parterre, 1^{re} galeries et loges grillées, fr. 2.50. — Secondes galeries et amphithéâtre, fr. 2.

AVIS AUX TAILLEURS.

Celui qui a fait un habillement à un jeune Vaudois il y a environ quatre ans et demi, est prié de se présenter chez MM. Conod frères, maison Bruand, ceux-ci étant chargés de la part des parents du défunt, de faire des recherches pour ses dettes. En se présentant fournir les indications.

72. Le soussigné, afin d'éclairer le public et tout particulièrement son honorable clientèle, fait savoir que, quoiqu'il ne fasse jamais d'annonces relatives à sa vocation, il n'en est pas moins toujours en possession, au fur et à mesure de leur apparition, de toutes les découvertes et améliorations introduites dans cette spécialité, soit par des dentistes d'un mérite reconnu, soit par des fabricants de matériaux dentaires, soit par des chimistes s'occupant du perfectionnement de la prothèse dentaire; que par conséquent, pour les dentiers en caoutchouc durci, il possède aussi le caoutchouc tout récemment amélioré par un anglais, M. John Faulkner, et dont la couleur imite beaucoup mieux celle des gencives que le caoutchouc employé jusqu'à présent.

Neuchâtel, le 24 janvier 1862.

J. FEHRLIN, chir.-dentiste.

75. Un jeune ouvrier ayant fait les finissages, les échappements à ancre, ainsi que les repassages et remontages pendant plusieurs années, désire trouver une place de visiteur ou remonteur dans un comptoir d'horlogerie, et si possible à Neuchâtel ou aux environs. Le bureau de cette feuille est chargé d'indiquer.

Avis militaire.

LE DÉPARTEMENT MILITAIRE invite les jeunes gens appartenant à la classe des recrues ou qui font partie du contingent, qui désireraient se faire recevoir aspirants-officiers d'artillerie, de guides, de carabiniers ou d'infanterie, à se présenter au susdit département, d'ici au 8 février prochain.

Neuchâtel, le 21 janvier 1862.

Département militaire.

Atelier de reliure,

Gainerie, ouvrages de fantaisie.

76. M. F. Werner a l'avantage de prévenir l'honorable public et en particulier MM. les fabricants d'horlogerie, qu'il vient de transférer son atelier rue du faubourg, 42. Il se charge de tous les ouvrages qui concernent son état, tels que reliures, étuis de montres en tout genre, cartonnages et garnitures de broderies

77. Dans une maison d'horlogerie à Colombier, on demande un ou deux jeunes gens pour faire les commissions, et qui auraient la faculté d'apprendre une partie d'horlogerie. Inutile de se présenter sans recommandations. S'adr. au bureau de cette feuille.

78. On demande dans un atelier d'horlogerie en Allemagne, un jeune homme qui connaisse bien le repassage dans le genre bon courant, ainsi qu'un jeune ouvrier MONTEUR DE BOITES en argent. Adresser les offres de service, franco, à M. W. Schuchmann, fabricant d'horlogerie à Ravensburg (Wurtemberg).

79. Un jeune homme, âgé de 16 ans, qui a passé la partie commerciale de l'école cantonale de Berne, désire se placer comme apprenti dans une maison de commerce ou de banque à Neuchâtel. Il a une bonne écriture, parle l'allemand et passablement le français, et il peut fournir d'excellents témoignages de l'école. S'adresser rue des Chavannes, 19, 1^{er} étage.

80. Un ouvrier remonteur, bien au courant de cette partie, cherche à se placer de suite dans un comptoir de cette ville. S'adresser au bureau d'avis.

ATTENTION!

Les succès que LEVIER-GREIFF, chirurgien-dentiste en cette ville, a obtenus depuis nombre d'années dans la confection des dentiers artificiels, surtout ces derniers temps où il n'a fait que des dentiers en caoutchouc-durci, l'ont encouragé à apporter à ceux-ci des perfectionnements notables. — Il saisit cette occasion pour annoncer à ses honorables clients, qu'il vient d'introduire aussi une nouvelle amélioration dans la couleur du caoutchouc, qui imite parfaitement celle des gencives. Il suffit de voir le remarquable travail de ces dentiers, pour être convaincu de leur beauté, de leur parfaite aptitude à la mastication, et de tous les avantages qu'ils ont sur les pièces métalliques. Il les pose sans douleur et à la garantie.

Visible tous les jours, chez lui, rue du Faubourg, n° 6.

Concours.

82 La Direction des Orphelins met au concours les travaux de menuiserie, serrurerie et gypserie, pour le Bazar qu'elle fait construire près du Concert. Les maîtres qui sont disposés à se charger de ces travaux peuvent, dès vendredi prochain, prendre connaissance des plans et devis chez M. Rychner, architecte, et sont priés de déposer leurs soumissions cachetées à la maison des Orphelins, jusqu'au 1 février.

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE

donnée par la Société du Grütli, de Neuchâtel,

lundi 27 janvier 1862, au théâtre de Neuchâtel

avec le concours de la société de musique de Travers.

LES BOIS DE L'ITALIE

ou

L'Hypocrisie et la Générosité

Tragédie en 5 actes, avec prélude, chant et accompagnement de musique.

Personnages du prélude:

M. Bitter, marchand.

Elise, sa fille.

Schneckenfuss, écrivain.

François, pauvre jeune paysan.

Charles,

Pierre,

Clas,

Des paysans.

} amis de François.

(La scène se passe dans un village suisse).

Personnages de la tragédie:

Gustave, capitaine de soldats suisses en Italie.

Martino, capitaine d'une troupe de brigands.

Antonio, jésuite.

Marie, vivandière.

François,

Verner,

Prost,

Loker,

Renner,

Des soldats.

} soldats au service de Gustave.

(L'action se passe dans les bois de l'Italie.)

A la fin de la tragédie, tableau vivant représentant

Minerve, déesse de la guerre.

Pour la conclusion:

Le Déserteur, ou la Fiancée en militaire.

Vaudeville en un acte.

Personnages:

Jérémiade de Holzbek.

Lidie, sa pupille.

Lieutenant de Allen.

Barthel, palefrenier de Allen.

Krummaul, notaire.

Deux soldats.

(La scène se passe dans une ville occupée militairement).

On commencera à 7 1/2 h. précises; les portes et les bureaux seront ouverts une heure à l'avance.

Prix des places: loges grillées, fr. 2; premières galeries, fr. 1.50; parterre, fr. 1; secondes galeries, 80 c.; amphithéâtre, 60 c.

On peut se procurer des billets chez M. Leuthold, libraire, et le soir à l'entrée.

La salle sera chauffée.

il sait ce qu'il doit faire pour l'obtenir. Il a eu connaissance d'un complot tramé, et contre notre personne, ce qui serait peu de chose, et contre l'État, ce qui est bien plus grave. Qu'il révèle tout ce qu'il en sait: son pardon est à ce prix.

— Êtes-vous bien sûr, monseigneur, qu'il ait eu connaissance d'un complot? Je n'en ai pas vu trace dans ses lettres. Comment, d'ailleurs, les conspirateurs quels qu'ils soient, se seraient-ils confiés à un si jeune homme, si étranger aux intrigues, et dont ils devaient redouter la candeur et la maladresse?

— Je ne suis pas étonné, madame, que votre fils ne vous ait pas, dans ses lettres, entretenu d'affaires d'État; les mères ne doivent pas se flatter qu'on leur dise tout. Je ne pense pas que votre fils ait reçu des confidences; je crois qu'il aura tout appris par hasard. C'est pourquoi je trouve étrange l'obstination qu'il a mise jusqu'à présent à refuser de me livrer les noms de ces coupables machinateurs. Je comprendrais, sans l'excuser, qu'il refusât de trahir des gens qui l'auraient admis dans leurs conseils; mais on ne doit rien à qui ne nous a rien confié. Avant son duel il a cherché à m'avertir. Mais de quoi me sert que l'on me crie: « Gardez-vous! » si l'on ne me dit pas de quel côté je dois me garder? Vous saurez, madame, user du pouvoir et de l'influence que

vous avez sur le jeune seigneur de Montarmé, pour l'engager à dire sans réserve tout ce qu'il a pu savoir du complot.

— Je le verrai donc?

— Dans un instant; je vais l'envoyer quêrir.

Richelieu écrivit deux lignes, sonna; le capucin entra et il lui remit le papier. Puis il resta silencieux, les bras croisés et les yeux baissés.

Le cœur de Renée était le théâtre des plus violents combats. Devait-elle donc conseiller à son fils de se faire délateur? Mais si l'inflexible et dur cardinal ne faisait grâce qu'à ce prix, il faudrait donc le voir monter sur l'échafaud!...

Bientôt ses combats, ses terreurs, tout se perd dans une immense joie: elle entend un bruit de pas dans le corridor; la portière se soulève, Jacques apparaît; d'un saut il est dans ses bras.

Ah! qui dira le douloureux bonheur de ces deux pauvres âmes, leurs étreintes, leurs larmes, leurs exclamations entrecoupées? Fut-il ému un instant à cette vue, l'homme de bronze qui les contemplant? la mère et le fils étaient trop absorbés pour l'observer.

Ils avaient presque oublié sa présence, quand Jacques, sentant une main se poser sur son épaule, se retourna vivement, et vit, tout

près de lui l'arbitre de son sort et de celui de tant d'autres.

Richelieu leur fit signe de le suivre, ouvrit une porte, et les conduisit dans un petit réduit plus simplement meublé que le cabinet.

— Je vais vous laisser ensemble, leur dit-il; dans une heure, vous viendrez me dire le résultat de votre conférence.

III.

Devant l'unique fenêtre de ce réduit, le parquet, recouvert d'un tapis, s'élevait d'une marche; sur cette marche s'assirent, tout près l'un de l'autre, la mère et le fils.

Renée remarqua que les joues de Jacques avaient pâli et s'étaient creusées. Elle attira doucement vers elle cette tête chérie et menacée. Lui, un bras passé autour du cou de sa mère, appuyait son front sur sa poitrine comme lorsqu'il était enfant.

— Comment êtes-vous venue ici, ma mère? Comment avez-vous pu savoir que j'étais détenu dans ce palais, et parvenir jusqu'à Son Éminence.

— C'est Son Éminence même qui m'a fait chercher; j'ignorais votre sort: je viens de l'apprendre il y a peu d'instants. Mais il m'a appris bien d'autres choses. Qu'est-ce donc que ce complot dont, m'a-t-il dit, vous avez été in-

formé, dont vous l'avez averti, et dont vous vous refusez à nommer les auteurs? Vous n'y avez pas trempé, j'en suis sûre.

— Moi, votre fils, tremper dans de ténébreuses pratiques, dans un projet d'assassinat! Il y a eu complot, c'est vrai; j'en ai eu connaissance, c'est vrai encore. Quelques personnes ont un jour laissé échapper devant moi des paroles où il était vaguement question de renverser le ministre. Je me permis de dire hardiment, comme je le pensais, que si tels et tels se mettaient en place du cardinal, je ne voyais pas trop ce que la France gagnerait au change. Les uns se fâchèrent, les autres se raillèrent de moi. L'un deux m'affirma, alors et plus tard, qu'ils n'avaient ainsi parlé que par badinage. Ils me semblaient d'ailleurs trop étourdis, trop indiscrets, trop incapables, pour mener à fin quoi que ce fût, et je ne m'inquiétai plus de cela. Mais, un jour, il me tomba dans les mains un papier qui me fit voir clairement qu'ils ne plaisantaient point.

(La fin prochainement.)

Messieurs les membres du **Cercle du Musée** sont prévenus que ce soir, **SAMEDI**, il y aura concert.

Conférences publiques pour hommes.

La prochaine conférence aura lieu comme à l'ordinaire, lundi 27 janvier, à 8 heures du soir, aux Bercles — Elle sera tenue par M. de SCHWEINITZ, et aura pour sujet:

Mission des Frères-Unis au Surinam.

SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Séance du samedi 25 janvier 1862, à 8 heures du soir, salle du grand-conseil:

Léopold ROBERT
par M. J. SANDOZ.

85. **Ferdinand HOCH**, marchand de graines à Neuchâtel, informe le public et particulièrement sa bonne clientèle, que n'ayant aucun commis ou associé pour voyager à son compte, il aura l'honneur de se présenter lui-même auprès de ses pratiques.

La verrerie de la Vieille-Loye (Jura), a l'honneur de faire connaître que, par suite d'un nouveau traité, M. Roch reste chargé, comme par le passé, de la vente de ses bouteilles, en Suisse. M. Roch ne devant livrer, pour les vins, que des bouteilles de la Vieille-Loye, dont la qualité est appréciée depuis un temps immémorial, on peut leur accorder toute confiance, aussi bien sous le rapport de la force et de la beauté du verre, que sous celui de la conservation et de l'amélioration des vins qui se comportent beaucoup mieux dans les **bouteilles au bois** de la Vieille-Loye, que dans celles à la houille des autres verreries.

La Vieille-Loye est la seule verrerie qui envoie en Suisse des bouteilles véritablement fabriquées au bois. **J. TUMBEUF ET NEVEU**

87. Les personnes qui pourraient avoir pris soin d'un mouchoir de poche brodé et d'un portefeuille à musique oubliés le samedi 11 janvier dans l'antichambre de la salle des concerts, sont priées de bien vouloir rapporter ces objets à Henri Wittwer, ferblantier à l'Ecluse, qui en sera bien reconnaissant.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

PROMESSES DE MARIAGE ENTRE

Pierre Lacoustène, marchand chapelier, français, domic. à Neuchâtel, et Sylvie-Zoé Lefée, modiste, domic. à Boulogne (Seine) (France).

Johann-Gottlieb Haussener, agriculteur, bernois, domicilié à Chaumont (circonscription de Neuchâtel), et Julie Caroline Stouky, domiciliée à Chaumont sur Savagnier.

Frédéric Brechbühl, boucher, bernois, et Susanne-Catherine Pantillon; tous deux domiciliés à Neuchâtel.

NAISSANCES.

Le 14 janvier. Natalie-Anna, à Vital Humbert et à Rosine-Mélina née Calame, de la Sagne.

Le 16. Albert-Charles, à Benoit Badertscher et à Elise née Emch, bernois.

Le 17. Un enfant du sexe masculin, né-mort, à Jean Pauli et à Anna-Maria née Iseli, bernois.

Le 20. Henri-Alfred, à Henri-Louis Villos et à Marie-Louise née Villard, bernois.

Le 22. Jean-Emile, à Jean Gysin et à Elisabeth née Isenschmid, de Liestal.

Le 24. Marie-Louise, à Frédéric-Louis Kohler et à Cécile née Dessousslav, bernois.

Le 24. Marie-Pauline, à Georges-Henri Hegelbach et à Marianne-Julie née Monnier, neuchâtelois.

DÉCÈS.

Le 19 janvier. Henriette Bedeaux, 81 ans, 41 mois, de Neuchâtel.

Le 25. Jean-David Wehrli, 55 ans, 10 m., 7 jours, domestique, bernois.

Nouvelles.

France. — Le *Moniteur* vient de publier le rapport de M. Fould sur la situation financière de l'empire français. Le budget de 1863 présente une augmentation de dépenses de 70 millions sur celui de 1862; le budget de la marine sera de 168 millions, l'effectif de l'armée ramené à 400,000 hommes, et les 70 millions d'augmentation de dépenses couverts,

pour environ 50 millions, par des impôts sur les chevaux et les voitures de luxe et une élévation des droits de timbre et d'enregistrement: d'un autre côté le droit sur les valeurs transmises par la poste sera abaissé à 1 %.

Paris, 23 janvier. — Le *Morning-Post* et le *Times* envisagent que l'exposé financier de M. Fould offre de sérieuses garanties de paix. En outre, le *Times* déclare qu'il est de toute nécessité que l'Angleterre observe la plus stricte neutralité dans le conflit américain.

Paris, 24 janvier. — Le *Moniteur* raconte la réception du nonce du St-Père. Mgr. Chigi a dit à l'empereur qu'il emploiera son zèle à maintenir de bons rapports entre le gouvernement pontifical et le gouvernement impérial. — L'empereur lui a répondu: «Je vous remercie des sentiments que vous venez d'exprimer. Déjà à l'occasion de la nouvelle annee, Sa Sainteté a adressé au commandant Goyon des paroles qui m'ont profondément touché. Je chercherai toujours à allier les devoirs de souverain avec le dévouement au St-Père. Je ne doute pas que votre nomination ne rende plus intimes des relations si essentielles au bien de la religion et à la paix de la chrétienté.»

Alger, 22 janvier. — Lundi on a entendu une canonade sur la mer et un navire a été signalé. On suppose que c'est le *Sumter* qui aurait coulé son adversaire.

Rome, 19 janvier, (Voie de Turin.) — On assure que l'Autriche se propose d'adresser une note aux puissances pour leur démontrer que l'état actuel du Piémont constitue une menace de guerre perpétuelle et qu'il est nécessaire d'exiger qu'il désarme.

St-Petersbourg, 22 janvier. — Le *Journal de St-Petersbourg* publie plusieurs ukases portant augmentation de divers impôts. Les droits de douane, en particulier, sont augmentés de 5 %.

Constantinople, 20 janvier. — Kiprislypacha est envoyé en Syrie en qualité de commissaire général. — On assure que Fuad-pacha a décidé l'aliénation des biens des mosquées, et que les ulémas approuveraient cette mesure, vu la gravité de la situation.

— Une dépêche de Constantinople annonçait, il y a quelques jours, que le riche trésor d'Ali-Pacha de Tebelen aurait été retrouvé.

Voici sur ce fait quelques détails fournis au *Temps* par un voyageur arrivé récemment de Constantinople:

«C'est en 1826 qu'Ali-Pacha, réputé l'homme le plus riche de l'Orient, reçut du sultan Mahmoud le cordon de soie, c'est-à-dire l'ordre de se donner la mort. Avant d'obéir, Ali-Pacha fit enfouir tous ses trésors, argent, or et bijoux, évalués à une somme énorme, et tua de sa propre main les serviteurs qu'il avait employés à ce travail.

» Depuis cette époque, toutes les recherches pour retrouver ces trésors avaient été sans résultat, et l'affaire était presque oubliée, quand, l'année dernière, le général hongrois Gall, jadis au service de la Porte, qui avait fait avec Garibaldi la campagne de Naples, rencontra dans cette ville une vieille femme qui lui affirmait connaître l'endroit où le fameux trésor avait été enterré. Cette femme avait été dans le harem d'Ali-Pacha, et elle avait été seule épargnée par le terrible pacha de Janina.

» Le général Gall s'adressa, pour suivre cette mystérieuse affaire, à son compatriote le colonel Schneider, qui a su, par l'influence de sir H. Bulwer, ministre d'Angleterre, obtenir de la Porte un firman du sultan, assurant à l'ancienne favorite d'Ali-Pacha et aux officiers hongrois la moitié du trésor.

» Le colonel Schneider s'est mis en route pour Corfou, où il doit se rencontrer avec la vieille femme italienne, l'héroïne de cette histoire, véritable conte des *Mille et une Nuits*»

Mexique. — Le ministre de France, M. Dubois de Saligny, a couru les plus grands dangers en se rendant de Mexico à la Vera-Cruz, et sans l'énergie de l'escorte de 150 hommes qu'il avait formée, sa vie eût été compromise. Une partie des archives de la légation française que le ministre emportait, a été pillée par les bandes qui dévastent ce pays. A la Puebla, ville située à 25 kilomètres environ de la Vera-Cruz, les maisons des résidents espagnols, qui s'y trouvent en grand nombre, ont été livrées au pillage, puis incendiées.

Paris, 24. — La nouvelle qui s'était répandue de la mort de Palmerston ne s'est pas confirmée. Le *Morning-Post* exprime le vœu que les Français quittent Rome. Il regarde comme vraisemblable que l'Autriche ait l'intention de demander le désarmement du Piémont.

Londres. — Le *Sumter* croisait le 18 à trois milles ouest de Gibraltar. Il a pris deux barques américaines, en a brûlé une chargée de fruits, et relâché l'autre, ayant une cargaison de minerais. Le 19, il est revenu à Gibraltar.

Berne. — Ensuite de la demande présentée par 23 députés pour la convocation extraordinaire du Grand Conseil, afin de lui soumettre encore une fois la question du tracé du chemin de fer Berne-Bienne, le Conseil exécutif a immédiatement fait arrêter tous les travaux sur cette ligne qui pourraient préjuger la question du passage de l'Aar et a décidé de convoquer le Grand Conseil pour le 3 février.

Le 19 courant, il y a eu une assemblée très-nombreuse à Aarberg, à laquelle ont assisté les délégués de plus de 30 communes des environs. Dans cette assemblée, on a adopté une pétition au Grand Conseil demandant le maintien du tracé adopté. On y fait ressortir entre autres, qu'abstraction faite des frais auxquels on pourrait se voir entraînés par la correction probable de l'Aar, il y va de l'honneur du Grand Conseil de ne pas revenir d'une décision qu'il a prise dans une séance à laquelle tous les membres étaient convoqués sous serment.

— Lundi soir, à 11 heures, le nommé Haueter, boucher, a été trouvé mort dans une des principales rues de notre ville; il avait été frappé d'un coup de poignard et la mort a dû être presque instantanée. Haueter avait quitté le carabot vers 10 heures et demie pour rentrer chez lui; on ne sait à quoi attribuer ce crime, qui a produit une vive sensation dans la ville.

St-Gall. — Un homme qui dernièrement e rendait à cheval de St-Gall à Terfen a été attaqué par quatre individus au cri de «la bourse ou la vie.» Ne voulant donner ni l'un ni l'autre, notre courageux cavalier sauta de son cheval et traita si bien ses agresseurs qu'il n'eut plus à craindre leurs attaques et put tranquillement continuer sa route.

Zurich. — Le village de Seen a été, il y a quelques jours, le théâtre d'un triste événement. Un jeune garçon, à peine âgé de 15 ans, s'est suicidé en se tirant un coup de pistolet au cœur.

NEUCHÂTEL.

— On a découvert à Neuchâtel des individus compromis dans l'émission de pièces fausses de dix et de cinq francs en or; il paraît que ces malfaiteurs travaillaient ici à la confection des engins nécessaires, et qu'ils se proposaient de prendre Genève pour siège de la fabrication: quant à l'émission, elle se serait faite, nous dit-on, sur plusieurs places de la Suisse française.

— Nous remercions celui de nos abonnés qui nous a envoyé une communication tirée d'une revue scientifique, en le prévenant qu'elle paraîtra dans le prochain numéro. Nous l'engageons à continuer ses envois, en ayant soin de citer ses sources, et comme il pourrait se faire que nous eussions parfois des observations à lui soumettre, nous verrions avec plaisir qu'il voulût bien nous confier son nom.

Catastrophe dans une mine

en Angleterre.

Un événement terrible vient de se passer dans les mines de houille de Hartley, en Angleterre: 215 hommes et enfants ont été ensevelis dans les entrailles de la terre depuis plusieurs jours. La grande grue qui soutient la grande pompe s'est brisée en deux et est tombée avec fracas dans le puits, brisant tout sur son passage, de sorte que le puits est entièrement encombré. Huit hommes étaient dans la banne pour remonter lorsque la grue s'est cassée; cinq ont été tués, les trois autres sont restés 9 heures dans la banne et ont été sauvés.

Samedi soir, on n'était plus séparé des prisonniers que par une barrière de 33 pieds d'é-

paisseur, malheureusement très-encombrée de madriers et de matériaux d'un poids énorme; cependant on espère que demain l'obstacle sera renversé et que tous les prisonniers seront tirés vivants de leur prison.

Ce qui explique le peu de progrès du travail de délivrance, c'est que deux hommes seulement peuvent y travailler à la fois; ils sont descendus au moyen de cordes nouées sous leurs bras, et se font remonter quand la fatigue ralentit leur travail; on les remplace par deux autres. La nouvelle du sinistre s'étant répandue dans tout le district, de toutes parts accouraient des hommes, des femmes et des enfants appartenant à la population minière, offrant leur concours pour le sauvetage et se préparant à soulager par tous leurs moyens les victimes de l'accident.

Des nouvelles plus récentes sont peu satisfaisantes. Il paraît que l'obstacle devient de plus en plus difficile à percer à mesure que l'on avance, les madriers étant plus nombreux. On entend les mineurs emprisonnés travailler de leur côté. On espère qu'ils n'auront rien à redouter tant que l'air ne leur manquera pas. L'émotion augmente aux abords de la mine. Les nouvelles de dimanche constatent que le travail du sauvetage a fait peu de progrès. Tous les cadavres des hommes tués par la chute de la cage d'extraction ont été retrouvés. L'émotion populaire est extrême. Il y a un immense concours de peuple autour de la mine, mais les constables sont en nombre pour empêcher tout désordre.

A minuit les prisonniers ont été entendus signalant leur existence derrière l'infranchissable obstacle. On craint l'invasion de l'eau, et on redoute les effets de cet emprisonnement de quatre-vingts et quelques heures et du manque de nourriture sur les vieillards et les enfants. Les familles des ouvriers sont dans le plus grand émoi et récitent des prières pour leur conservation.

— Nous craignons qu'il faille maintenant renoncer à tout espoir de sauver quelques-uns des 215 malheureux qui sont murés depuis mercredi dans les sombres profondeurs de la houillère de Hatley.

Lundi une nouvelle catastrophe a arrêté les travaux. L'air du puits s'est rempli de gaz acide carbonique, et par suite, quand les travailleurs furent ramenés, on les trouva sans connaissance. Les travaux durent être suspendus jusqu'à ce qu'on eût renouvelé l'air des puits.

Lundi un corps de chirurgiens était réuni; toutes sortes de cordiaux étaient préparés pour le moment où l'on atteindrait les malheureuses victimes, et des centaines de pauvres femmes et d'enfants étaient suspendus près de l'ouverture, passant de la crainte à l'espérance; mais maintenant l'affreuse calamité paraît consommée, et le public n'a plus qu'à étendre sa sympathie effective aux veuves et aux orphelins. On peut dire qu'aucun événement de cette sorte n'a jamais plus profondément ému le peuple anglais.

PRIX DES DENRÉES

au marché de Neuchâtel du 25 janvier 1862.

Pommes de terre, le boisseau	fr. — 95
Carottes, le boisseau	— 85
Raves id.	— 50
Choux, le quarteron	2 50
Haricots, le boisseau	5 50
Pommes, la gerle	4 50
Carottes, la gerle	4 20
Pois, le boisseau	4 —
Grus et habermehl, le boisseau	6 —
Miel, la livre	1 25
Oufs, la douzaine	— 95
Beurre en livres	1 15
Beurre en mottes	1 05
Lard, la livre	— 85
Noix, le boisseau	4 —
Châtaignes, le boisseau	6 —

Paille de seigle, chars, à fr. 5— le quintal.	
de froment, » » 4.60 »	
Foin: 8 » » 3— »	

BULLETIN DES CÉRÉALES.

Munich, 18 janv. — Froment (Waizen), le scheffel, prix moyen, fl. 20.50 kr.
Baisse: fl. 0.16 kr.

Lindau, 18 janv. — Epeautre (Kernen), le scheffel, prix moyen: fl. 22.17 kr.
Hausse: fl. 0.08 kr.

Berne, 21 janvier. — Avoine, le malter, prix moyen: fr. 12.25.
Baisse: fr. 0.16.